

EIFFAGE
Société anonyme au capital de 392 015 064 euros
Siège social : 3/7 place de l'Europe – 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
709 802 094 R.C.S. Versailles

Vélizy-Villacoublay, le 17 mai 2018
17 :40

Communiqué de presse

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 25 avril 2018:

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 735 295 actions représentant 1,77 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

| Intitulé | Nombre de titres |
|---|------------------|
| Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI | 32 045 |
| Opérations de croissance externe | 0 |
| Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés | 1 703 250 |
| Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | 0 |
| Annulation | 0 |
| Total | 1 735 295 |

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 25 avril 2018
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 9 800 376 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 735 395 (soit 1,77 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 8 064 981 actions (soit 8,23 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 150 euros
- **Montant maximal du programme** : 1 470 056 400 euros

- **Modalités des rachats :**
 - ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera ;
 - toutefois, le Conseil ne pourra sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre ;
 - la société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
- **Objectifs :**
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Eiffage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.
- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 25 avril 2018 soit jusqu'au 25 octobre 2019.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.eiffage.com).

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
E-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com